



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer

Le Directeur du Cabinet

Paris, le 26 OCT. 2009

Madame la Députée,

Par lettre du 6/10/09 vous avez saisi Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'Outre mer sur l'application de l'amendement parlementaire repris par l'article 72 de la loi n°2009-594 pour le développement économique des outre-mer et relatif à l'actualisation des régimes de retraite à Saint-Pierre-et-Miquelon. Votre demande a retenu toute son attention et elle m'a chargé de vous répondre directement.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai saisi Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, et Monsieur le Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, en vue d'engager cette réforme.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de ma considération distinguée.

Denis ROBIN

Madame Annick GIRARDIN
Députée
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cedex 07SP